

2022/0018
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 16
Etaient présents : MM. BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHATELAIN.WERY.JOSSET.
RAVIDAT. ASCONE.

Mesdames BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.

Absent ayant donné pouvoir : Mme MERCIER à M. SEGUIN.
M. CHRETIEN à M. BADIDI.

M. PETIT à M. WERY.

Mme STALLA à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : M. CHALDAUREILLE et Mme DELPLANQUE-GABET.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Vote du budget primitif 2022 de la Zone du Fort.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif de la Zone du Fort pour l'année 2022 qui intègre les résultats reportés 2021 :

Fonctionnement :

Dépenses 1 943 353,13 €
 Recettes 1 943 353,13 €

Investissement :

Dépenses 1 910 353,13 €
 Recettes 1 910 353,13 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le Budget Primitif 2022 de la Zone du Fort ainsi présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 26 AVR 2022
Le Maire,

